

# Recommandations pour renforcer la résilience de la chaîne d'approvisionnement

## Politique intérieure

- **Fiscalité et accès au capital** : Les mesures fiscales d'incitation pour les entreprises sont essentielles pour développer les chaînes d'approvisionnement de la production nationale. L'une des pièces maîtresses de l'élaboration d'un régime politique efficace est le besoin urgent d'une révision complète du système fiscal canadien, ce qui ne s'est pas produit depuis les années 1960. Les dépenses d'investissement sont également importantes pour la croissance de la production intérieure et le gouvernement devrait utiliser des outils politiques pour s'assurer que les entreprises puissent mobiliser des réserves de capitaux plus importantes. Parallèlement, le gouvernement devrait introduire une déduction pour amortissement de 100 % la première année de tous les investissements en immobilisations matérielles pour tous les secteurs de l'économie.
- **Approvisionnement** : Les facteurs liés à la demande, pilotés par le gouvernement, sont un élément crucial pour stimuler les investissements dans les chaînes d'approvisionnement nationales, en particulier pour les produits innovants et à forte intensité de R et D. Le fait de demeurer à la pointe du développement technologique permet aux entreprises canadiennes de rester compétitives. Le gouvernement devrait également explorer comment déployer des leviers en matière d'approvisionnement, qui sont conformes à nos obligations commerciales, pour promouvoir la capacité nationale.
- **Propriété intellectuelle** : Le Canada a également besoin d'une nouvelle stratégie en matière de propriété intellectuelle pour encourager les investissements du secteur privé dans le développement de technologies de pointe qui soutiennent la phase d'innovation précoce dans la chaîne d'approvisionnement des produits. L'adoption d'une « boîte à innovation » est un élément clé qui permettrait de réduire le taux d'imposition des sociétés pour les revenus tirés d'inventions brevetées et d'autres propriétés intellectuelles liées à des produits, services et procédés innovants, nouveaux ou améliorés, développés au Canada. Notre pays a également besoin d'une meilleure approche pour accroître le transfert de technologie et la commercialisation de la recherche des institutions universitaires, de recherche et gouvernementales.
- **Commerce interprovincial** : La crise actuelle a montré la fragilité des règles en vigueur qui permettent la circulation des biens et des personnes au-delà des frontières provinciales, et l'effet que cela peut avoir sur les chaînes d'approvisionnement. La disparité de la définition des services essentiels lors des

premières interventions en cas de pandémie en est un exemple. Les efforts de relance économique résultant de la COVID-19 constituent un catalyseur unique pour renouveler les efforts de lutte contre le commerce interprovincial. Le gouvernement fédéral doit travailler avec les provinces et les territoires pour consacrer des ressources supplémentaires à la Table de conciliation et de coopération en matière de réglementation, dans le cadre de l'Accord de libre-échange du Canada, afin d'assurer la reconnaissance mutuelle ou l'harmonisation des réglementations. Les efforts doivent également s'intensifier pour que les gouvernements provinciaux et territoriaux s'engagent à la reconnaissance mutuelle automatique des qualifications professionnelles et commerciales.

- **Infrastructure** : Les chaînes d'approvisionnement des entreprises dépendent d'une infrastructure commerciale résiliente qui leur permet d'acheminer les produits vers leur clientèle et de réduire les goulots d'étranglement. Pour soutenir la capacité des entreprises à acheminer des biens et des services rapidement et de manière rentable, le gouvernement devrait avancer les fonds d'infrastructure budgétisés pour les années à venir de son plan d'infrastructure à long terme afin de refinancer le Fonds national des corridors commerciaux, qui est sursouscrit, tout en obtenant des fonds du secteur privé. Par ailleurs, le gouvernement devrait promulguer les amendements déjà adoptés à la Loi sur les sociétés d'assurances afin de débloquer des fonds d'investissement pour les infrastructures.
- **Loi sur Investissement Canada** : La Loi sur Investissement Canada reste un outil législatif essentiel pour garantir que les acquisitions d'entreprises canadiennes par des entités étrangères ne soient pas contraires à nos intérêts nationaux. Bien que la réglementation énumère divers facteurs intervenant dans la mesure de l'avantage net, la propriété intellectuelle est absente. Le gouvernement devrait envisager de modifier la législation afin de prendre en compte de manière explicite la propriété intellectuelle et les données. Cela permettrait de s'assurer que les éléments de grande valeur, innovants et sensibles de la chaîne d'approvisionnement restent sous contrôle canadien.
- **Zones franches** : La création de véritables zones franches contribuerait à la compétitivité du Canada dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, favoriserait le maintien de la production à valeur ajoutée au Canada et aiderait les économies locales en termes de création d'emplois et de stimulation des flux de marchandises. Il est nécessaire de revoir la législation et les politiques canadiennes en matière de zones franches, notamment en simplifiant l'accès aux programmes existants, en supprimant les restrictions à la fabrication à valeur ajoutée et en envisageant des paramètres pour les entreprises qui vendent une partie de leur production de zones franches au Canada, entre autres changements politiques.

## Politique internationale

- **Sécurité des accords d'approvisionnement** : La COVID-19 a montré avec quelle rapidité les pays mettent en place des mécanismes de contrôle des exportations pour garantir la sécurité de leur approvisionnement intérieur. Ces contrôles des exportations ont perturbé l'acheminement d'importantes fournitures médicales vers le Canada pendant la pandémie. Le gouvernement devrait étudier la possibilité de conclure des accords d'approvisionnement avec nos plus proches alliés, et utiliser une approche fondée sur des listes positives pour énumérer les produits qui ne seraient pas soumis à des interdictions d'exportation sur le commerce bilatéral de certains produits, même pour des raisons de sécurité nationale ou de santé publique vaguement définies. Parmi les produits qui pourraient être couverts, citons les fournitures médicales ou les minerais à éléments de terres rares.
- **Contrôle des exportations** : Les entreprises canadiennes jouent un rôle essentiel dans la fourniture de produits à des acheteurs étrangers, soit en tant que maître d'œuvre, soit en tant que fournisseur de composantes. De plus, en fournissant ces produits, le Canada contribue à la sécurité nationale et régionale des alliés et partenaires en matière de sécurité. Le Canada a, à juste titre, imposé des exigences en matière d'autorisation des exportations pour le commerce de produits sensibles, mais des arriérés importants et des retards de traitement font que les entreprises canadiennes essuient des pertes. Le gouvernement doit rattraper le retard accumulé dans les autorisations et respecter sa norme de service afin de rétablir la prévisibilité et d'améliorer les communications avec les entreprises canadiennes.
- **Formalités de frontière** : Le bon fonctionnement des frontières est essentiel pour que les entreprises aient une certaine prévisibilité en termes de facilitation de la circulation des marchandises qui devraient entrer dans le pays et de celles qui ne devraient pas y entrer. Un plus grand déploiement de procédures sans papier permettrait de pallier les pénuries de personnel et de mieux former le personnel de l'Agence des services frontaliers du Canada et de lui donner les ressources nécessaires pour se concentrer sur les produits à haut risque et sur l'application intégrale des contrôles à l'importation. Sur le plan international, nous devons continuer à soutenir le fret aérien comme moyen de permettre aux entreprises canadiennes de participer aux chaînes d'approvisionnement mondiales. Il s'agit notamment de garantir l'exclusion du fret aérien des restrictions de voyage et de tirer parti de l'Organisation de l'aviation civile internationale.
- **Commerce numérique et commerce électronique** : La numérisation, la fourniture de services à distance et la circulation des données sont des éléments clés des chaînes d'approvisionnement pour les entreprises, tant au niveau national qu'international. Le gouvernement devrait continuer à faire progresser les

principes de la circulation transfrontalière des données dans le cadre de ses discussions commerciales multilatérales et bilatérales, ainsi qu'à rechercher l'harmonisation réglementaire lorsque cela est dans l'intérêt du Canada. Le Canada devrait également tirer parti des négociations de l'OMC sur le commerce électronique pour renforcer l'Accord sur la facilitation des échanges afin d'atténuer les problèmes frontaliers auxquels sont confrontées les entreprises canadiennes, en particulier les PME, lorsqu'elles exportent.

- **Subventions industrielles** : Alors que les gouvernements du monde entier cherchent à soutenir leurs économies nationales, cela accentuera les problèmes de disparité des subventions industrielles et créera des défis de compétitivité pour les entreprises canadiennes. Le Canada doit donner la priorité aux efforts visant à s'attaquer à ces subventions industrielles qui faussent la concurrence en participant à des organisations multilatérales, notamment l'OCDE, l'OMC, le G20 et le G7.
- **Accords commerciaux** : Le réseau d'accords de libre-échange du Canada a offert des possibilités d'exportation aux entreprises canadiennes. Toutefois, pour accroître notre capacité à les utiliser comme véhicules de soutien de nos chaînes d'approvisionnement axées sur l'exportation, nous devons utiliser leurs mécanismes réglementaires pour résoudre les obstacles non tarifaires. Les futures négociations commerciales devraient se concentrer sur des marchés essentiels comme l'obtention d'un accord bilatéral avec le Royaume-Uni et l'élargissement de l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste à tous les candidats qui répondent aux critères et aux normes de l'accord.
- **Promotion du commerce** : La fourniture d'une assistance pratique aux entreprises canadiennes, en particulier aux PME, est essentielle pour leur capacité à participer aux chaînes d'approvisionnement mondiales. Le Service des délégués commerciaux du Canada devrait conseiller les entreprises sur les accords d'approvisionnement d'urgence et examiner comment les outils d'influence, comme les réseaux d'expatriés à l'étranger et les programmes de la marque Canada, peuvent soutenir la capacité des entreprises à exporter.
- **Mobilité de la main-d'œuvre** : La mobilité des personnes est essentielle pour que les entreprises canadiennes puissent participer aux chaînes d'approvisionnement mondiales. Cela signifie qu'il faut envoyer les personnes qualifiées là où elles sont le plus nécessaires, comme les spécialistes, les cadres et les travailleurs saisonniers. Les entreprises doivent également être en mesure d'interagir avec leur clientèle, étant donné que la formation ou la réalisation d'étapes importantes d'un projet peuvent dépendre de l'arrivée de voyageurs d'affaires au Canada. Compte tenu du fait que la COVID-19 sera avec nous pendant un certain temps, il est important que le gouvernement adopte une approche ciblée et limitée dans le temps, basée sur le risque, en matière de

restrictions de voyage afin de minimiser les conséquences économiques négatives. Le gouvernement devrait également s'assurer que lorsqu'il est nécessaire de déplacer du personnel clé malgré les restrictions de voyage, des directives claires existent afin que les entreprises puissent opérer et demander des exemptions ponctuelles dans le cadre de paramètres clairement définis. Il est également impératif pour le gouvernement de rattraper le retard accumulé au fur et à mesure que la capacité de traitement des visas reprendra.